



Sète, le 07 juillet 2017

Réunion des OS avec Thierry Coquil – directeur des affaires maritimes

Paris ,le 3 juillet 2017, 14h -17h30

Etaients présents :

Pour l'administration : Thierry Coquil directeur DAM, Mme Desbois GM2, M. Garziano GM1
Pour La CFDT-CGT : François Yvon, Yves Bouleuc (CFDT) Jacques DUCHE ,Anne Lejeune (CGT) et la délégation SNETAP-FSU.

Ordre du jour : La rénovation des Bac pro ,le décret jeunes travailleurs (protection des mineurs).

1- Informations du Directeur sur le contexte actuel politique et financier .

La CFDT-CGT pose la question de l'avenir des lycées dans un contexte de retour de la direction des pêches à l'agriculture, de réduction des moyens, de l'absence d'un conseiller mer auprès du ministre.

Le directeur insiste plusieurs fois sur la grande pression budgétaire qui lui impose de rendre environ 50-60 postes (2 à 3 % des effectifs) par an dans le cadre des économies demandées par l'Etat. Il affirme que, si jusqu'à aujourd'hui l'enseignement maritime avait été « sanctuarisé », il ne pouvait plus le faire à partir du budget 2018...

Le directeur proposera au ministre un plan quinquennal pour les affaires maritimes, pour réorganiser et moderniser l'ensemble. Il attend que soient précisées les orientations politiques sur l'avenir de la DAM et particulièrement celles concernant l'enseignement maritime secondaire et supérieur. Il précise que la situation d'une ENSM au Havre, au tiers inutilisée, ne durera pas (hypothèse de diminution du nombre des centres ENSM).

Il constate la faiblesse d'une autorité académique réduite (1 personne) et d'un bureau national de l'enseignement maritime GM2 réduit à 5 personnes !

Le directeur pose la question d'un éventuel rapprochement avec l'Education Nationale ou l'Agriculture aux organisations syndicales. Le Directeur de l'Enseignement et de la Recherche (enseignement agricole) l'a déjà approché sur le sujet.

La CFDT-CGT plaide pour un enseignement maritime fort (grâce notamment à son autonomie) proche des professionnels de la mer, et des régions. Mais la question d'un adossement ou rattachement à l'EN ou l'Agriculture mérite d'être étudiée.

La question des statuts multiple des personnels est posée : trop de contractuels (+ de 40%).

2-Rénovation des Bac Professionnels.

Le directeur précise les nouvelles bases de travail, établies grâce à nos courriers CFDT- CGT, au courrier du syndicat CFDT Bretagne – Océans, et aux échanges ayant eu lieu au dernier comité spécialisé du 2 juin, à savoir :

- le CSFPM et ses groupes de travail constituent l'instance de concertation et de préparation de cette réforme ;
- un document synthétique sera établi pour poser le diagnostic préalable à cette réforme, les objectifs poursuivis, les points d'accord et les points qui restent à travailler (un projet de document sera adressé pendant l'été) ;
- une réunion de travail restreinte (enseignants et administration) sera organisée à la rentrée dans chaque filière pour élaborer les premières esquisses de référentiels. (A la machine, le groupe de travail, étudiera la possibilité du maintien du brevet de chef mécanicien 3 000 kW limité à 200 milles des côtes. Au pont, les prérogatives actuelles seront maintenues.

L'inter-syndicale CFDT-CGT pose la question du calendrier, qui semble impossible à tenir, et propose d'avancer au mieux sur le Bac CGEM , et d'allonger le pas sur le Bac EMM. Quitte à présenter les arrêtés CGEM et EMM à 2 CSFPM différents, ou même à procéder à une consultation électronique du CSFPM.

Nous faisons remarquer que les temps de stages en entreprise sont des temps de formation, qui sont d'ailleurs encadrés par des compétences évaluées et des capacités validées ; ils ne sont pas du temps perdu à retrancher des horaires de la formation (notamment en C 200 et C500 en 250kw-750 et 3000kw).

3- Décret Jeunes.(décret relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans embarqués à bord des navires,)

L'intersyndicale, souhaite rester dans le strict cadre de la réglementation des décrets de protection des mineurs même si cela doit conduire à des adaptations pour les situations et les activités durant les PFMP.

Nous proposons la réalisation d'un GUIDE à destination des patrons et tuteurs qui précisera ce que peut ou ne peut pas faire le stagiaire. Ce guide comporterait une aide réglementaire sur les éventuelles demandes de dérogations, dérogations déjà mises en place dans les Lycées (machines dangereuses, par exemple).

Le DAM précise que dans la version du décret, actuellement au Conseil d'État, il a été tenu compte des observations sur les objets tranchants et coupants, et des évolutions du code du travail récentes.

4- suite pour 2017 2018.

Pour le GT EMM, réuni normalement à la rentrée, il faut que l'intersyndicale CFDT-CGT soit en capacité de présenter des propositions pointant les redondances 250 kw -750 kw, et démontrant la satisfaction des exigences STCW pour le 3000 kW limité à 200 milles dans la version rénovée du Bac Pro.

Pour le RDV avec les OS en automne, Mr Coquil propose une rencontre du même format que celui de ce jour, où il devrait disposer des infos sur les orientations prises par le gouvernement.

En fin de réunion nous avons soulevé le point du recrutement des profs techniques, compte tenu la pyramide des âges des enseignants, et de veiller à ce que les concours soient ouverts pour assurer la continuité du recrutement de titulaires anciens navigants (le cas particulier du renouvellement des profs de cultures marines a été posé).

A été abordée par l'intersyndicale la question du recrutement des dir et dir-adj (le cas de bastia à fait débat). Le SNETAP a évoqué la question de mobilité des dir, argumentant d'un temps de présence trop long dans le même établissement, préjudiciable au projet d'établissement.

Fin de réunion 17h30